

Liquidation non effectuée

Par **Kan24**, le **20/02/2014** à **16:01**

Bonjour, je me suis séparé début 2008, et divorcé (consentement mutuel) en avril 2010, marié sous le régime de la communauté, à ce jour, je n'ai toujours pas reçu d'état liquidatif des biens. J'occupe une maison acquise pendant le mariage. Mon avocat m'avait dit, il y a 2 ans que c'est la partie adverse qui devait se manifester. A ce jours je n'ai aucune nouvelle du notaire choisis en commun, et encore moins de l'avocat de mon ex (il y a de grandes chances qu'il n'ait jamais été payé !). Ai-je des démarches à entreprendre, y a t'il un délai de carence pour la liquidation ? Quelle est la suite de la procédure ?

Par avance merci.